

## CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 23 janvier 2023

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2022
2. Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal
  - Droit de préemption urbain
  - Marchés à procédure adaptée
3. Projet de réhabilitation des bâtiments du site de l'Escapade - Engagement de l'opération
4. Projet de rénovation énergétique du site de l'Escapade - Demande de subvention au titre des dotations de l'Etat
5. Projet de rénovation du logement situé Rue de la Gaudinai - Engagement du projet
6. Travaux de sécurisation de l'école Jean-Pierre TIMBAUD - Demande de subvention au titre du FIPDR 2023
7. Marché de reprise des concessions échues ou abandonnées - Avenant n° 2
8. RGPD - Renouvellement du contrat de prestation de service avec la société SMA NETAGIS
9. Proposition d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 44 - 2023/2026
10. OGEC de Chateaubriant - Demande de participation pour un enfant scolarisé en classe ULIS - Année scolaire 2022/2023
11. Questions et informations diverses

**Présents :** Daniel RABU, Michel GAUVIN, Robert GIRAULT, Michel BERTRAND, Benoit FRABOULET, Jacqueline PANTECOUTEAU, Pierrick MENARD, Elodie RETIF, Laureline DOUILLARD, Grégory LEHOURS, Vincent AUFFRAIS, Laura DEPASSE, Sandra FORGET, Corinne LE FLEM, Charlène PLANCHAIS, BOUTIN Régis

**Excusé.e.s :** MM Xavier BRUNET, Marie-Paule SECHET

**Secrétaire de séance :** • Mme Jacqueline PANTECOUTEAU

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2022 n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal

### • Informations prises par délégation du Conseil Municipal

- *Exercice du Droit de Préemption Urbain – Délégation donnée au Maire par délibération du 2 juin 2020*

Date	Désignation	Lieu	Références cadastrales	Propriétaires
05/01/2023	Maison d'habitation	13 Rue de Chateaubriant	AB 30	M et Mme Claude BIORET

## - *Marchés à procédure adaptée*

### Passation de marchés selon la procédure adaptée – Délégation donnée au Maire par délibération du 2 juin 2020

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant TTC
06/12/2022	Achat de matériels de signalisation routière	Rue de la Gaudinai	Self Signal	202 €

### *Décision d'ester en justice*

Néant

Préalablement à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, l'Association ARCEL a exposé ses projets et les problématiques rencontrées. Le Conseil Municipal en a pris acte. Une réflexion sera menée par la commission Vie Associative afin d'étudier les réponses à apporter.

### Délibérations

- **Projet de réhabilitation des bâtiments du site de l'Escapade - Mairie - Bibliothèque/ARCEL - Engagement du projet**

Dans le cadre du programme ACTEE auquel le Conseil Municipal a adhéré par délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2022, un audit thermique a été réalisé en octobre 2022. La restitution de cet audit a eu lieu le 18 novembre 2022.

3 scénarios ont été présentés :

- Scénario 1 : Mise en conformité des installations - 18 270 € TTC - Non subventionnable
- Scénario 2 : Réduction de 40% de la consommation énergétique - 120 870 € TTC - Reste à charge - 60 110 € (Evolution de la chaudière fioul vers une chaudière bois)
- Scénario 3 : Réduction de 60% de la consommation énergétique finale (système de la géothermie)

Le Conseil Municipal avait fait le choix du scénario 2.

Le Conseil Municipal est informé que dans le cadre de cette opération il convient de procéder à une mise aux normes des sanitaires et des locaux afin de se conformer aux préconisations de la PMI et de la DRDJSCS s'agissant de locaux accueillant les activités de l'APS et de l'ALSH extra-scolaire.

Le Conseil Municipal appelé à se prononcer sur l'engagement du projet donne son accord de principe et autorise le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre. L'enveloppe prévisionnelle des travaux est fixée à 160 000 € HT.

Le Service du Conseil en Energie Partagé assistera la commune sur la partie chauffage.

Il sera exigé dans l'équipe de maîtrise d'œuvre un bureau d'études Fluide/Thermique pour dimensionner et évaluer la chaudière dans le cadre de la solution bois granulé.

- **Projet de réhabilitation des bâtiments du site de l'Escapade - Mairie - Bibliothèque/ARCEL - Demande de subvention au titre des dotations de l'Etat**

Les travaux portant sur la rénovation énergétique des bâtiments sont subventionnables au titre des dotations d'investissement de l'Etat.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DETR ou de la DSIL pour ces travaux et adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

<b>DÉPENSES</b>		
Détail		Montant (H.T.)
Audit thermique		1 074,22 €
Maîtrise d'œuvre		12 141,96 €
Part travaux		101 183,00 €
Bureaux de contrôle SPS et contrôle technique		4 047,32 €
<b>Total des dépenses</b>		<b>118 446,50 €</b>
<b>FINANCEMENT</b>		
Détail	Taux	Base
Subvention Escomptée - Dotations d'investissement de l'Etat	28,70%	33 997,20 €
Subvention escomptée - ADEME Fonds Chaleur	15,25%	18 060,00 €
Conseil Régional	36,05%	42 700,00 €
Fonds libres ou emprunt	20,00%	23 689,30 €
<b>Total financement</b>	<b>100,00%</b>	<b>118 446,50 €</b>

- **Projet de de réhabilitation du logement situé 1 rue de la Gaudinais - Décision de principe sur l'engagement du projet**

L'immeuble situé 1 Rue de la Gaudinais dispose à l'étage d'un appartement. Le bail conclu le 22 août 2022 avec la SARL l'épicerie d'A côté lors de la reprise du commerce ne porte que sur la location du local commercial situé au Rez-de-Chaussée de l'immeuble.

Actuellement le logement situé au 1er étage est vacant

Ce logement ne peut être reloué en l'état. Des travaux de mise aux normes d'habitabilité et de mise aux normes thermiques doivent être engagés. Un réagencement est nécessaire dans la mesure où actuellement la cuisine se situe au rez-de-chaussée de l'immeuble.

De même que le logement doit être rendu totalement indépendant du local commercial.

Le Conseil Municipal appelé à se prononcer sur l'engagement du projet donne son accord de principe et autorise le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre. L'enveloppe de travaux est fixée à 60 000 € HT.

La question d'un conventionnement APL avec l'Etat est posée. La première phase de ce projet consistera à effectuer un diagnostic de performance énergétique.

- **Travaux de sécurisation de l'école Jean-Pierre TIMBAUD - Demande de subvention au titre du FIPDR 2023**

L'école a sollicité la commune en vue de la réalisation de travaux de sécurisation de l'école.

Ces travaux portent sur la pose d'une alarme anti intrusion distinguée de celle de l'alarme incendie. Ce système n'est pas obligatoire mais recommandé.

Actuellement c'est le système du sifflet qui est en place.

Le coût de ces travaux s'élève à 5 594,61 € HT et sont subventionnables par le FIPDR 2023.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'installation d'un système d'alarme anti-intrusion à l'école Jean-Pierre TIMBAUD, sollicite une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation et approuve le plan de financement suivant :

<b>DÉPENSES</b>		
<b>Détail</b>		<b>Montant (H.T.)</b>
Travaux d'installation d'un système PPMS - protection des écoles		5 594,61 €
<b>Total des dépenses</b>		<b>5 594,61 €</b>
<b>FINANCEMENT</b>		
<b>Détail</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
Demande de subvention au titre du FIPDR	80%	4 475,69 €
Fonds libres ou emprunt	20%	1 118,92 €
<b>Total financement</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 594,61 €</b>

- **Marché de reprise des concessions funéraires abandonnées ou échues - Avenant n° 2**

Le Conseil Municipal décide de supprimer du marché l'application de la retenue de garantie de 5%. La retenue de garantie a pour objectif de protéger la commune contre les malfaçons sur des chantiers relativement importants. Elle se révèle être une charge inutile pour les titulaires des marchés de moindre importance comme le marché actuellement en cours relatif à la reprise des concessions funéraires (montant maximum annuel : 24 000 € HT).

- **Protection des données personnelles - Renouvellement du contrat avec la société SMA NETAGIS**

Le 25 mai 2018, le règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en application. Ce règlement a renforcé la responsabilité des organismes. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Pour piloter la gouvernance des données personnelles, la commune confie cette mission à un Délégué à la Protection des Données chargé d'exercer une mission d'information, de conseil et de contrôle en interne.

Ses missions principales sont les suivantes :

Le contrat de prestation de service relatif à la mission de délégué à la protection des données personnelles a été mutualisé entre les 26 communes et la Communauté de Communes. Il est arrivé à échéance le 31 décembre 2022. La société SMA NETAGIS avait été retenue pour cette prestation.

Le Conseil municipal, **renouvelle son adhésion au contrat de services** de délégué à la protection des données personnelles pour un montant de 898,20 €

- **Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 44**

Le Conseil Municipal DECIDE d'adhérer à compter du 1er Janvier 2023 au contrat d'assurance groupe et jusqu'au 31 décembre 2026 aux conditions suivantes :

**Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.**

- Risques garantis :
  - Décès
  - Accident et maladie imputable au service
  - Longue maladie, longue durée
  - Maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant
  - Maladie ordinaire

Le temps partiel thérapeutique, la mise en disponibilité d'office pour maladie et l'allocation d'invalidité temporaire sont inclus dans les taux.

- Conditions :

Indemnités journalières 100% - Tous risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 6,95 %.

**Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. (rémunérés moins de 28 heures par semaine) et agents contractuels de droit public affiliés IRCANTEC**

Risques garantis :

- Accident et maladie professionnelle
- Grave maladie
- Maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire avec une franchise de 20 jours consécutifs par arrêt

Pour un taux de 1,10%

L'assiette retenue pour calculer la cotisation est composée obligatoirement du traitement indiciaire brut et de la nouvelle bonification indiciaire. La collectivité souhaite également y inclure :

- les primes, indemnités ou gratifications versées à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais
- les charges patronales - Taux de 60%

- ***Participation financière à la scolarisation d'élève aubinois en classe spécialisée – Etablissement extérieur à la commune – Année scolaire 2022/2023***

Le Conseil municipal répond favorablement à la demande de la commune de Blain qui sollicite le versement d'une contribution financière dans le cadre de la scolarisation d'un enfant aubinois fréquentant une classe ULIS.

La commune de Saint-Aubin des Châteaux ne dispose pas d'une telle structure ni à l'école Jean-Pierre TIMBAUD, ni à l'école privée Sainte Laura Montoya.

La participation s'élève à 585 € pour l'année scolaire 2022/2023.

## **Questions ou informations diverses**

- **Projet d'aménagement du site de Mauny**

Réalisation du pré diagnostic environnemental par les services de LAD SPL le 19 janvier 2023

- **Plan Guide Opérationnel**

Loire-Atlantique Développement a été chargée de réaliser le Plan Guide Opérationnel portant sur la requalification et l'évolution du Centre Bourg.

La réunion de démarrage a eu lieu le mercredi 11 janvier 2023. Les diagnostics immobiliers prévus dans le cadre de la mission seront limités au site de l'ancienne poste.

- **Dégât des eaux 5 place de l'Eglise - Expertise judiciaire**

L'étude hydraulique demandée par l'expert judiciaire sera réalisée par le bureau d'étude OCEAM ingénierie. Les travaux de reprise du regard borgne afin d'extraire les débris d'ardoise qui obstrue la sortie seront réalisés début février 2023

- **Opération de curage de la lagune**

Par délibération du 19 octobre 2020, le Conseil Municipal avait mandaté M le Maire afin de procéder au lancement de la consultation des entreprises en vue de procéder au curage des lagunes.

Cette opération n'avait pas pu être lancée en 2021 et 2022 en raison des conditions exigées suite à la crise du COVID 19 (phase d'hygiénisation des boues avec pour conséquence une augmentation considérable du coût de l'opération. Les restrictions seront prochainement levées (consultation terminée le 10 janvier 2023). La consultation a été lancée avec une date de remise des offres fixée au 10 février 2023

Le marché porte sur une mission d'études et de travaux :

L'élaboration d'une étude préalable à l'établissement d'un plan d'épandage des boues issues des lagunages de la commune

L'établissement de la déclaration au titre de la loi sur l'Eau,

La réalisation du curage des lagunes, et l'épandage des boues sur les parcelles inscrites au plan d'épandage

Le suivi et le contrôle réglementaire de cet épandage

La tranche ferme porte sur l'étude et le curage de la lagune 1, la tranche optionnelle 1 sur le curage des lagunes 2 et 3.

- **Marché de construction de l'école JP TIMBAUD et du restaurant scolaire - Apparition de désordres**

Plusieurs désordres sont apparus dans les bâtiments (canalisation d'évacuation des eaux usées des sanitaires du restaurant scolaire, affaissement d'une ferme au niveau coursive de l'école, cloques sur les murs du local de stockage des denrées alimentaires et sur les murs du réfectoire) la commune a mis en jeu la garantie décennale du maître d'œuvre et des entreprises titulaires des lots gros œuvre, cloisons sèches et du lot toiture/couverture. Une réunion d'expertise est prévue sur place le 16 février 2023.

- **OPASS de Sion Les Mines**

Mme LE FLEM et M le Maire ont participé à l'Assemblée Générale. La problématique de la commune de Saint-Aubin des Châteaux a été évoquée.

Des études vont être relancées pour les communes de Rougé et de Saint-Aubin des Châteaux dans le cadre d'un projet commun sur les deux communes.

- **Service de télémédecine**

Interrogation sur la télémédecine. Un rendez-vous téléphonique a eu lieu sur ce thème avec une société spécialisée sur ce type de service. Cependant il est noté que la sécurité sociale revient un peu en arrière sur la télémédecine. Un service de ce type a été mis en place au niveau du CPTS de Chateaubriant.

- **Projet d'adressage**

Cette question est à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 27 février 2023

- **Demande d'installation du radar pédagogique à La Fouquerais :**

La commune va se mettre en rapport avec les services du Département car il s'agit d'une route départementale située hors agglomération.

## Réunions des commissions

Commission Vie scolaire et affaires périscolaires

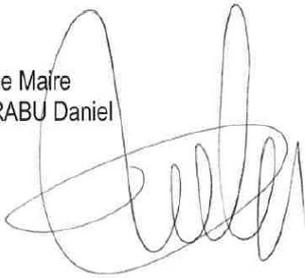
Jeudi 16 février 2023 à 18h30

La séance est levée à 23h

Dates des prochaines réunions des conseils municipaux :

- Lundi 27 février 2023

Le Maire  
RABU Daniel



La secrétaire de séance  
PANTECOUTEAU Jacqueline

